

# DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE

ANNÉE 2023-2024

SEPTEMBRE	25 AOÛT
OCTOBRE	19 SEPTEMBRE
NOVEMBRE	17 OCTOBRE
DÉCEMBRE	16 NOVEMBRE
JANVIER	19 DÉCEMBRE
FÉVRIER	18 JANVIER
MARS	15 FÉVRIER
AVRIL	19 MARS
MAI	16 AVRIL
JUIN	16 MAI
JUILLET	17 JUIN

**Les feuilles d'inscription devront être datées et signées, accompagnées du règlement pour pouvoir être prise en compte.**

**Le dépôt pourra se faire dans la boîte aux lettres de la mairie ou au bureau du Péricolaire.**